

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

*Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021*

Présents : Joris HURIOT, Mathilde BERTRAND, Bruno HURIOT, Silvia ROPA, Christine MARCHAL LABAYE, Brice MARLANGEON, Janine TRELAT, Jérémy VALANCE, Gérard VOIRIN, Francis GUILLET, Loïc LIDDELL, Dominique THOMAS, Christelle LOMBARD, Edouard MAILLARD

Absente excusée : Magali GRANGY (pouvoir à Joris HURIOT)

Secrétaire de séance : Christine MARCHAL LABAYE

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 juillet 2021

Unanimité

2. Projet d'aménagement du second axe structurant de la traverse de Mattaincourt – Convention de mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le CAUE des Vosges

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention qui a pour objet une mission d'accompagnement de la commune de Mattaincourt dans la définition de ses actions pour l'amélioration de l'accueil et du cadre de vie.

Les projets concernés sont :

- requalification de la séquence d'entrée Sud-Est ainsi que du carrefour formé par la rue du Centre, la rue Louis Pasteur et la route d'Epinal ;
- le pôle multi-activités de loisirs de plein-air.

La commune de Mattaincourt sollicite le CAUE des Vosges afin d'approfondir la réflexion préalable, d'affiner la programmation de ses projets, et d'intégrer dans la mise en œuvre et le suivi de ses démarches un ensemble d'exigences qualitatives.

La mission sera conduite de janvier à septembre 2022. Une participation de 3 990 € est indiquée dans la convention.

Unanimité

3. Convention avec l'hôpital du Val du Madon pour l'utilisation de la serre du site de Mattaincourt

Monsieur le Maire indique que l'établissement du val du Madon dispose, sur son site à Mattaincourt, d'une serre peu utilisée et qui pourrait être mutualisée avec le service technique communal.

Monsieur le Maire précise que des contacts ont été noués avec la direction de l'hôpital du Val du Madon sur le sujet et qu'elle y est favorable.

Une convention doit être signée et Monsieur le Maire demande de l'autoriser à la signer.

Unanimité

#### 4. Modification de la durée hebdomadaire de service pour des agents communaux

Monsieur le Maire indique que les agents de la collectivité sont recrutés pour une durée hebdomadaire de travail fixe. Dans le cadre d'une réorganisation du service périscolaire, le temps de travail de deux agents doit être modifié à la hausse :

- 1<sup>er</sup> agent : de 8h à 14h hebdomadaire (temps scolaire) ;
- 2<sup>ème</sup> agent : de 8h à 30h hebdomadaire (temps scolaire) ;

Monsieur le Maire précise que les deux agents concernés ont été informés et acceptent cette modification. Aussi, le Conseil Municipal est amené à délibérer pour transmettre le dossier au Centre de Gestion des Vosges pour avis.

Unanimité

#### 5. Création d'un poste d'adjoint technique contractuel à la place d'un poste d'ATSEM contractuel

Monsieur le Maire précise qu'il convient de revenir sur la précédente délibération créant un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) car la personne choisie a décliné la proposition mattaincurtienne.

Une autre personne a été recrutée et compte-tenu de ses qualifications/formations, il convient de créer un poste d'adjoint technique contractuel.

Unanimité

#### 6. Vente de la salle communale d'activités et de ses annexes

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux qu'une décision avait été prise pour vendre la salle d'activités.

Une proposition à hauteur de 50 000 €, intégrant la salle d'activités, les toilettes publics, les deux garages et une partie du domaine public devant la salle qu'il conviendra de délimiter auprès d'un géomètre, a été formalisée, par écrit, à la commune de Mattaincourt.

Les frais de bornage seront à la charge de la collectivité et les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Unanimité

## 7. Modification du montant du loyer d'un logement communal, rue Louis Pasteur

Dans le cadre des travaux de rénovation d'un ancien local communal en commerce multiservices, les travaux de gros œuvre ont causé quelques désagréments au locataire du logement communal se situant au-dessus du futur commerce.

Aussi, Monsieur le Maire propose une remise, exceptionnelle, à hauteur de 250,00 € sur un prochain loyer du locataire.

Unanimité

## 8. Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) – Modulation de l'exonération en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Monsieur le Maire indique à l'assemblée communale, que, jusqu'à la fin de l'année 2020, le Code général des impôts prévoyait pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le transfert aux communes de la part départementale de TFPB à partir de 2021, le régime des exonérations de foncier bâti sur les constructions neuves de moins de deux ans est modifié. Afin de limiter les variations de taxation chez les contribuables, la loi des finances pour 2020 a en effet adapté le Code général des impôts applicable.

Afin de déterminer le taux d'exonération à mettre en place, il est nécessaire de souligner que l'exonération de TFPB sur les constructions reste à la charge intégrale des collectivités puisqu'elle n'est pas compensée par l'Etat.

Il est proposé de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, à 40 % de la base imposable l'exonération temporaire (pour deux années) de taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions nouvelles, reconstructions, additions de construction à usage d'habitation.

Unanimité

## 9. Divers transferts de crédits au budget communal

Monsieur le Maire propose, pour la section de fonctionnement la diminution suivante sur crédits ouverts :

- Dépenses imprévues de fonctionnement : 600,00 €

Monsieur le Maire propose, pour la section de fonctionnement l'augmentation suivante sur crédits ouverts :

- Titres annulés : 600,00 €

Monsieur le Maire propose, pour la section d'investissement la diminution suivante sur crédits ouverts :

- Diagnostic Basilique Saint Pierre Fourier : 7 371,00 €
- Dépenses imprévues d'investissement : 4 473,00 €

Monsieur le Maire propose, pour la section d'investissement l'augmentation suivante sur crédits ouverts :

- Travaux columbarium : 7 371,00 € ;
- Tondeuse : 1 523,00 € ;
- Equipement urbain : 250,00 € ;
- Acquisition équipement numérique : 400,00 € ;
- Programme voirie - mur soutènement : 450,00 € ;
- Travaux traitement parasites à la Chapelle Notre Dame : 1 850,00 €

Unanimité

#### 10. Avenants au marché de réhabilitation de l'ancienne maison des sœurs - Compte rendu de la délégation accordée à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente les derniers avenants liés au marché de la réhabilitation de l'ancienne maison des sœurs :

- Lot n°1 : Charpente Couverture Zinguerie : -657,88 € HT
- Lot n°8 : Chauffage Gaz : -672,24 € HT et 386,50 € HT
- Lot n°12 : Peinture : -200,00 € HT
- Lot n°13 : Serrurerie : - 2 291,40 € HT

Unanimité

#### 11. Commerce multi-services - Fixation du loyer

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 juillet 2020 portant sur l'engagement de la commune sur un loyer mensuel plafond de 400,00 € à ne pas dépasser.

Aussi, il convient désormais de fixer un loyer. Il propose le montant de 250,00 €/mois.

Unanimité

## 12. Délégation de pouvoir attribuée au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour lui déléguer l'autorisation de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour lui permettre d'être très réactif en cas de possibilité qui serait offerte sur des projets communaux.

Unanimité

## 13. Implantation d'une signalisation de point(s) de rencontre des secours en forêt communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un point de secours est placé par les autorités compétentes : il s'agit de la Mairie de Mattaincourt. Il n'y a pas de point de secours dans la forêt. Un point qui devra être discuté avec les services de l'Office National des Forêts.

## 14. Création d'une commission chargée de la mise en compatibilité du PLU avec les orientations du SCoT des Vosges Centrales

Monsieur le Maire indique qu'avec l'approbation de la seconde révision du SCoT des Vosges Centrales en date du 6 juillet 2021, que notre document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme - PLU) doit être mis en compatibilité avec les orientations issues de cette seconde révision.

Le SCoT sera applicable après le contrôle de légalité de l'Etat dans un délais de deux mois après l'approbation, soit le 6 septembre 2021, s'il n'y a pas de nouvelles remarques de l'Etat.

Le Préfet va transmettre un courrier officiel aux communes concernées pour préciser les modalités de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT.

En théorie, le délai est d'un délai d'un an en cas de modification et de trois ans s'il faut passer par une procédure plus lourde de révision.

Aussi, pour s'atteler à cette indispensable travail, Monsieur le Maire propose la création d'une commission temporaire chargée de cette mise en compatibilité.

Composition de la commission « PLU » : Joris HURIOT, Francis GUILLET, Janine TRELAT, Christine MARCHAL LABAYE, Brice MARLANGEON.

Unanimité

## 15. Rapport de gestion 2020 du Conseil d'Administration de la SPL-XDEMAT

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du rapport du Conseil d'Administration de la société SPL XDEMAT à laquelle la commune est actionnaire. Par cette société, la commune bénéficie d'outils de dématérialisation.

Unanimité

## 16. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées des années 2020 et 2021. Il rappelle que cette commission intercommunale est chargée de procéder à l'évaluation des charges rattachées aux compétences transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

Monsieur le Maire fait remarquer aux élus municipaux, qu'en l'état du rapport de la CLECT, à partir de l'année 2021, Mattaincourt se voit amputer de plus de 35 042 €/an. La raison invoquée par la Communauté de Communes, non précisée dans le rapport de la CLECT, serait une erreur de la Direction Départementale des Finances Publiques dans la communication des chiffres au moment du passage en Fiscalité Professionnelle Unique. Cependant, aucun document officiel n'a été communiqué à la commune de Mattaincourt et ni la Communauté de Communes ni la Direction Départementale des Finances Publiques n'est en capacité de fournir des chiffres fiables, vérifiés et vérifiables.

Le Conseil Municipal de Mattaincourt se positionne favorablement pour les données de l'année 2020 mais défavorablement pour les données de l'année 2021.

## 17. Avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE GTI)

Le SAGE est un document de planification de la gestion de l'eau sur un territoire concerné. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il est rédigé par la Commission Locale de l'Eau.

Dans le cas du SAGE GTI nous nous retrouvons avec un problème de quantité dans la nappe, aujourd'hui la nappe des Grès du Trias Inférieur est en déficit par rapport à notre consommation d'eau.

Monsieur le Maire met en évidence les principaux points issus du rapport du 16 avril 2021.

Unanimité

**Informations diverses :**

- Taxe GEMAPI et programme de l'EPTB Meurthe Madon sur la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) ;
- Projet de rénovation du bâtiment regroupant la Mairie et l'école primaire ;
- Recensement de la population 2022 ;
- Carte de bus scolaire : réflexion sur une éventuelle participation communale pour l'année 2022/2023 ;
- Aire de jeux intergénérationnelle de l'hôpital du Val du Madon : point d'avancement sur le projet et avenir des anciens jeux.